

Enjeux de la formation

Le permis est bien souvent un plaisir mais aussi indispensable pour les études, le travail ou encore les loisirs.

Notre but est de vous amener à conduire en toute sécurité afin de maîtriser votre véhicule, d'appliquer au mieux vos connaissances afin de partager la route avec tout type d'usagers, et d'être totalement autonome.

Ce qui est appris en formation en auto-école doit évoluer après l'obtention de votre permis, **l'expérience acquise au fur et à mesure des années étant importante.**

Tout au long de votre formation nous allons vous expliquer pourquoi nous devons travailler un objectif en particulier, et comment nous allons procéder. La pédagogie des gestes et évidemment la pédagogie des risques, car **le risque zéro n'existe pas**. Il s'agit donc d'en prendre conscience.

Nous commencerons tout d'abord par une évaluation de départ, qui s'effectuera hors circulation ou dans une circulation faible, son rôle est d'estimer le nombre d'heures nécessaires pour la formation pratique. **C'est à l'issue de cette évaluation que la formation pourra débuter.**

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues.

Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. Des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre compétences. Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, vous allez pouvoir passer l'examen tant attendu du permis de conduire.



www.autoprogress.fr / Agrément E 19 029 00180
63 rue du professeur langevin / 29200 BREST
Tel : 02 98 37 06 28 / autoprogress29@gmail.com

L'épreuve est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'inspecteur fera un bilan de compétences afin de vérifier que ces compétences sont acquises pour conduire seul en autonomie et en toute sécurité.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)
N° : _____ SÉRIE _____
Date : _____ Centre : _____ N° de département : _____
L'expert(e) - Nom : _____ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____
Mme, Mlle, M. (P) : _____ Prénoms : _____
(1) (pour les candidats titulaires : nom de naissance suivi du nom d'époux et/ou d'un autre nom)
Catégorie de permis sollicitée : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ B9 ☐ C ☐ C1 ☐ D ☐ D1 ☐ D9 ☐

Adressé de la réussite à l'examen de l'habilitation (si) (si) le : _____ à : _____
N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____
☐ régularisation ☐ dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-25 du Code de la Route) N° du permis : _____
Résultat d'examen : **FAVORABLE** **INSUFFISANT**
Examen non mené à son terme ☐
Codes spécifiques : ☐ 01 ☐ 101 ☐ 102 ☐ 103 ☐ 105 ☐ A ☐ B
☐ 106 jusqu'à : _____
Vaut titre de conduite à compter du : _____
Vale médicale valide jusqu'à : _____
Autres codes : _____
Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Respecter la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Courtoisie au volant						+1		
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
Total général								

Observations : _____

Remarque : Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre notation.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Le jour de l'examen, l'expert va vous expliquer le déroulement de votre prestation :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;

- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.